

## LyondellBasell annonce son objectif d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050

*L'entreprise annonce une réduction totale de 30 % de ses émissions  
et un objectif de 50 % d'électricité provenant d'énergies renouvelables d'ici 2030*

**HOUSTON et LONDRES, 29 septembre 2021** -- LyondellBasell (NYSE : LYB) a annoncé aujourd'hui son ambition d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050 pour l'ensemble de ses activités au niveau mondial, et son approche pour y arriver. A moyen-terme – 2030, étape intermédiaire d'ici 2050 – l'entreprise s'est également donnée comme objectif d'atteindre une réduction absolue de 30 % de ses émissions de gaz à effet [de serre de scope 1 et scope 2](#). Ces objectifs sont cohérents avec l'objectif fixé par l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique et atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre au niveau mondial d'ici le milieu du siècle.

« Bien que la science du climat soit extrêmement complexe, il ne fait aucun doute que les gaz à effet de serre contribuent au réchauffement de la planète. Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations Unies est le plus récent signal de la nécessité de relever le défi mondial que représente le changement climatique, en agissant avec un sentiment d'urgence, de façon collective et en prenant des engagements fermes », a déclaré Bob Patel, PDG de LyondellBasell. « Afin de nous assurer des objectifs ambitieux et réalisables, LyondellBasell a développé une stratégie visant à réduire son empreinte carbone de 30 % d'ici 2030, avec pour objectif d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Nous sommes confiants dans notre approche et déterminés à faire notre part. »

### **Vers zéro émission nette**

En 2019, LyondellBasell avait annoncé un objectif initial de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 15 % par tonne de produit fabriqué d'ici 2030 (par rapport aux niveaux de 2015). L'entreprise avait alors déclaré son intention d'établir un objectif plus ambitieux et a, depuis, développé une approche lui permettant de viser une réduction absolue de 30 % de ses émissions de GES de scope 1 et scope 2 par rapport aux niveaux de 2020. Cette approche comprend les points suivants :

- Amélioration de la gestion de l'énergie et de la vapeur à faible émission ;
- Optimisation du recours à la torche ;
- Utilisation de combustibles à faibles émissions ;
- Électrification des procédés et modernisation des fours et,
- Fourniture d'au moins 50 % des besoins en électricité provenant de ressources renouvelables.

### **De 2030 à 2050**

L'approche de LyondellBasell pour atteindre zéro émission nette (scope 1 et scope 2) d'ici 2050 s'appuiera sur les progrès réalisés au cours de cette décennie. Par ailleurs, l'entreprise a commencé à évaluer différentes options technologiques, susceptibles d'être déployées dans l'ensemble des implantations industrielles de l'entreprise. Parmi celles-ci figurent notamment l'électrification des craqueurs, l'utilisation de l'hydrogène, ainsi que la capture, le stockage et l'utilisation du carbone.

En outre, l'entreprise intègre activement les efforts de réduction des émissions dans certains processus de décision, notamment la planification à long terme et la gestion des risques, et identifie les possibilités de collaboration dans plusieurs secteurs afin d'accélérer l'intégration et le déploiement de technologies de rupture. L'entreprise s'engage à faire preuve de transparence en communiquant chaque année son risque climatique ainsi que ses progrès en matière de réduction des émissions de GES via le questionnaire CDP, et conformément aux directives de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD). À l'appui de cette démarche, LyondellBasell a publié aujourd'hui son premier indicateur TCFD. Ces rapports peuvent être consultés [ici](#).

### **Actions pour soutenir nos ambitions**

Parallèlement à l'annonce de la révision de ses objectifs en matière de réduction des émissions, LyondellBasell a également communiqué :

- **Le lancement d'une stratégie mondiale en matière d'énergies renouvelables** : l'entreprise étudie actuellement un certain nombre d'opportunités lui permettant de s'assurer la fourniture d'électricité renouvelable d'origine éolienne et solaire par le biais d'accords d'achat d'électricité, tant en Europe qu'aux États-Unis. LyondellBasell vise à réduire et/ou à compenser d'au moins 50% les émissions de CO<sub>2</sub> associées à sa consommation d'électricité actuelle. Cela représente 4,9 mégawattheures par an provenant de sources renouvelables d'ici 2030. L'entreprise estime que cela permettra de réduire d'environ deux millions de tonnes de CO<sub>2</sub> ses émissions de scope 2.
- **Une feuille de route visant à éliminer progressivement le charbon sur son site de production de Wesseling, en Allemagne, d'ici 2023** : l'entreprise a signé un accord avec Evonik, une société allemande de produits chimiques de spécialités, pour acheter de la vapeur à haute pression générée à partir de gaz naturel et l'utiliser sur son site de production d'oléfines et de polyoléfines à Wesseling. Cela permettra au site de LyondellBasell à Wesseling d'éliminer progressivement l'utilisation du charbon de sa centrale électrique d'ici décembre 2023. Cet accord intègre deux sites chimiques voisins afin d'optimiser l'offre et la demande de vapeur, améliorant encore ainsi l'efficacité énergétique des deux partenaires. Ce projet devrait permettre de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> du site d'environ 170 000 tonnes par an.
- **L'évaluation des systèmes de torche** : en 2020, l'entreprise a étendu son évaluation globale des systèmes de torche à ses principaux sites, pour l'ensemble de ses technologies. Ce projet vise à réduire les recours à la torche et à optimiser les taux de récupération des produits et les opérations de mise à la torche. Les projets mis en œuvre sur ses sites européens et américains en 2020 ont entraîné une réduction de la consommation d'énergie de 1,27 million de gigajoules et une réduction des émissions associées d'environ 79 500 tonnes de CO<sub>2</sub>.
- **Le soutien aux politiques publiques de réduction des émissions mondiales** : consciente de l'importance du rôle d'une politique publique judicieuse en matière de réduction des émissions mondiales à grande échelle, l'entreprise a exprimé son soutien aux politiques visant à établir au niveau mondial un prix du carbone adéquat, à promouvoir les énergies renouvelables et le développement des infrastructures énergétiques, à accélérer le déploiement de nouvelles technologies de réduction du carbone et à récompenser les entreprises qui adoptent des technologies de réduction du carbone. De plus amples informations sur ces politiques sont disponibles [ici](#).

#### **Priorités en matière de durabilité**

Outre la lutte contre le changement climatique, LyondellBasell a donné la priorité aux actions visant à éliminer les déchets plastiques de l'environnement, à développer l'économie circulaire et à soutenir une société prospère. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

#### **RELATIONS MEDIAS**

LyondellBasell Media Relations  
Email : [mediarelations@lyb.com](mailto:mediarelations@lyb.com)  
Téléphone : +1 (713) 309-7575

#### **À propos de LyondellBasell**

LyondellBasell (NYSE : LYB) est l'une des plus grandes sociétés de plastiques, de produits chimiques et de raffinage au monde. Grâce à ses employés du monde entier, LyondellBasell produit des matériaux et des produits essentiels pour répondre aux défis modernes, comme améliorer la sécurité alimentaire grâce à des emballages légers et flexibles, préserver la pureté des approvisionnements en eau avec des tuyaux plus solides et polyvalents, améliorer la sécurité, le confort et l'efficacité énergétique de nombreuses voitures et de nombreux camions en circulation, et garantir que les appareils électroniques et électroménagers fonctionnent efficacement et de manière sécurisée. LyondellBasell commercialise ses produits dans plus de 100 pays. C'est le plus grand producteur mondial de composés polypropylène et le plus grand bailleur de licence en matière de technologies polyoléfines. En 2021, LyondellBasell a été nommé par le magazine FORTUNE parmi les « sociétés les plus admirées au monde », pour la quatrième année consécutive.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site [www.lyondellbasell.com](http://www.lyondellbasell.com). Les informations figurant sur ce site web ne font pas partie du présent communiqué.

### **Déclarations prévisionnelles**

Les déclarations qui, dans le présent communiqué, concernent autre chose que des faits historiques, sont des déclarations prévisionnelles. Ces déclarations prévisionnelles s'appuient sur les attentes et les hypothèses de la direction de LyondellBasell, y compris les attentes fondées sur des informations et des projections de tiers, qui sont considérées comme raisonnables au moment où elles sont formulées et sont soumises à des risques et des incertitudes importants. Lorsqu'ils sont utilisés dans cette présentation, des termes tels que « estimer », « croire », « continuer », « peuvent », « a l'intention de », « est susceptible de », « planifie », « potentiel », « stratégie », « objectif », « ambition », « atteindre », « voie », « permettre », « cible », « devrait », « va », « attend » et expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prévisionnelles, bien que toutes les déclarations prévisionnelles ne contiennent pas ces termes permettant de les identifier. En outre, toutes les déclarations faisant référence à l'objectif Zéro émission nette ou aux objectifs intermédiaires pour 2030 de LyondellBasell et aux efforts connexes sont des déclarations prévisionnelles. Les résultats réels peuvent différer sensiblement en fonction de facteurs comprenant, sans s'y limiter, les conditions du marché, le caractère cyclique des industries de la chimie, des polymères et du raffinage ; la disponibilité, le coût et la volatilité des prix des matières premières et des services publics, en particulier le coût du pétrole, du gaz naturel et des liquides de gaz naturel associés ; notre capacité à atteindre nos objectifs de développement durable, y compris notre capacité à travailler en toute sécurité, à augmenter la production de polymères recyclés et renouvelables et à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et notre consommation d'énergie ; la mise en œuvre de nouvelles technologies et la capacité à en tirer les bénéfices escomptés ; notre capacité à accéder à des capitaux pour financer nos initiatives liées au climat ; les actions de nos fournisseurs et de nos clients, y compris l'utilisation de la famille de produits *Circulen* ; notre capacité à nous procurer de l'énergie renouvelable et à réduire notre dépendance au charbon ; les incertitudes et les impacts liés à l'étendue et à la durée de la pandémie ; les pressions de la concurrence sur les produits et les prix ; les conditions de travail ; les interruptions d'exploitation (y compris les fuites, les explosions, les incendies, les incidents liés aux conditions météorologiques, les défaillances mécaniques, les temps d'arrêt imprévus, les perturbations chez les fournisseurs, les pénuries de main-d'œuvre, les grèves, les arrêts de travail ou autres difficultés de travail, les interruptions de transport, les déversements et les rejets et autres risques environnementaux) ; les équilibres entre l'offre et la demande pour nos produits et ceux de nos coentreprises, et les effets connexes des capacités de production et des taux d'exploitation de l'industrie ; notre capacité à gérer les coûts ; les résultats financiers et d'exploitation futurs ; les développements en matière de changement climatique ; les procédures juridiques et environnementales ; les décisions, conséquences ou procédures fiscales ; les développements technologiques, et notre capacité à développer de nouveaux produits et technologies de traitement ; et les actions réglementaires gouvernementales potentielles, y compris les exigences de divulgation liées au climat. D'autres facteurs susceptibles d'entraîner des résultats sensiblement différents de ceux décrits dans les déclarations prévisionnelles se trouvent dans la section « Risk Factor » (Facteurs de risque) de notre formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et dans nos dépôts ultérieurs auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC). Ces formulaires peuvent être consultés via le site [www.LyondellBasell.com](http://www.LyondellBasell.com), sur la page « Investor Relations » (Relations investisseurs), et sur le site de la SEC des États-Unis à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

Compte tenu de ces risques et incertitudes, les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prévisionnelles et à examiner attentivement les informations, y compris, mais sans s'y limiter, celles concernant les risques auxquels nous sommes confrontés, dans les documents que nous déposons de temps à autre auprès de la SEC. Rien ne garantit que l'une des actions, événements ou résultats des déclarations prévisionnelles se produira, ni, le cas échéant, quel impact elles auront sur notre capacité à réaliser nos stratégies ou nos objectifs, nos résultats d'exploitation ou notre situation financière. De nombreuses normes, mesures, technologies et hypothèses utilisées dans la préparation des objectifs et de la stratégie de l'entreprise continuent d'évoluer et sont basées sur des hypothèses de la direction considérées comme raisonnables au moment de la préparation, mais ne doivent pas être considérées comme des garanties. Les déclarations prévisionnelles ne valent qu'à la date à laquelle elles ont été formulées : elles s'appuient sur les estimations et les avis de la direction de LyondellBasell au moment où elles sont formulées. LyondellBasell n'assume aucune obligation de, et renonce expressément à, mettre à jour les déclarations prévisionnelles en cas de modification des circonstances, ou des estimations ou avis de la direction, sauf si la loi l'exige. Le présent communiqué fait référence à certaines structures et initiatives. Ce faisant, l'entreprise n'a pas l'intention d'approuver ou d'adopter et n'approuve pas ou n'adopte pas ces structures de manière permanente. L'entreprise ne s'impose aucune obligation à se conformer à des recommandations spécifiques ou à fournir des informations spécifiques à l'avenir (y compris en ce qui concerne les objectifs et les progrès rapportés ici). Si elle le fait, c'est par choix. L'entreprise ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'utilisation ou à la définition de termes spécifiques ou de recommandations par ces organisations, ou quant à la viabilité de toute initiative.